

Déconfinement : de nouvelles mesures pour les équipements sportifs municipaux

Suite aux annonces du Premier ministre du 28 mai, de nouvelles mesures sont prises par la Ville de Limoges pour les équipements sportifs municipaux suivants :

● Les piscines municipales

> **Les piscines couvertes de Beaublanc, Saint-Lazare et Casseaux resteront fermées jusqu'au 31 août.** La configuration des locaux dans ces piscines ne permet pas de garantir l'absence de croisements entre les usagers et leur sécurité sanitaire.

> **La piscine olympique extérieure de Beaublanc sera ouverte au public à partir du 15 juin 2020**, selon un protocole sanitaire conforme aux recommandations du Ministère des sports, dans des conditions extrêmement rigoureuse garantissant la sécurité des usagers. Ce protocole sanitaire sera soumis à l'avis de la Préfecture.

Les séances publiques seront limitées à 40 baigneurs simultanés par créneau de 1h30. Un nettoyage des locaux sera effectué pendant 30 minutes entre chaque créneau. Une réservation téléphonique préalable devra être faite et une confirmation devra ensuite être adressée à la piscine par mail, qui précisera l'identité des baigneurs. Une pièce d'identité sera demandée à l'entrée de la piscine et le port du bonnet de bain sera rendu obligatoire. Les précisions sur les modalités d'accès à la piscine olympique seront communiquées ultérieurement.

● La base nautique

Elle sera ouverte aux clubs à compter du 8 juin, en respectant un protocole sanitaire adapté à chaque discipline sportive.

● Les gymnases municipaux

Un planning de réouverture des gymnases municipaux est en cours d'élaboration, en fonction des retours des clubs sportifs sur leur choix de reprendre ou non leur activité et du protocole sanitaire qu'ils s'engageront à appliquer pour la pratique de leur sport.

● Les équipements en plein air

Ils restent ouverts dans les mêmes conditions que depuis le 12 mai : sports collectifs et de contact interdits, activité individuelle exclusivement, rassemblements limités à 10 personnes, gestes barrières à respecter.